Ne porte de la soie que celui qui n’a aucune part !

‘Umar ibn Al-Khaṭṭâb (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ne portez pas de soie ! Car celui qui en porte ici-bas n'en portera pas dans l'au-delà. » Et dans une autre version : « Ne porte de la soie que celui qui n’a aucune part ! » Et dans une version de al-Bukhârî : « ... celui qui n’a aucune part dans l’au-delà ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim dans ses deux versions]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a informé du fait qu'ici-bas, la soie n’était portée que par des hommes qui n’avaient aucune part de bonheur et de récompense dans l’au-delà. C'est un avertissement de taille, car la soie fait certes partie des habits portés par les femmes et par les habitants du Paradis. Quant à cette vie d’ici-bas, la soie n’y est portée que par des personnes orgueilleuses, imbues d’elles-mêmes et arrogantes, d’où l’interdiction de la porter. En outre, l’interdiction est uniquement spécifique à la soie naturelle, mais il est conseillé à l’homme d’éviter de porter de la soie artificielle du fait de son tissu raffiné et de la ressemblance aux pervers.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4237

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee